

MEXIQUE

Mine de Cerro de San Pedro

- **Informations sur la mine :**

Emplacement : Etat de San Luis Potosí

Type : ciel ouvert

Minerai exploité : Or, argent

Exploitant: Minera San Xavier, filiale mexicaine de New Gold Inc (Canada)

- **Degré d'avancement :**

La mine est actuellement en exploitation, malgré de nombreuses décisions de révocation des permis d'exploitation. La compagnie exploite la mine en violation de plusieurs lois et textes mexicains incluant : le décret présidentiel du 2 juin 1961 interdisant l'extraction d'eau de la vallée de San Luis Potosí, l'article 35 de la loi fédérale sur les explosifs, interdisant l'usage de ces derniers à une distance inférieure à un kilomètre de la ville et la loi agraire de protection des « terres communales protégées ». A chacune des suspensions depuis 2000, des fonctionnaires étatiques ou fédéraux sont intervenus pour révoquer ces décisions. L'exploration a commencé en 1994, les droits miniers et les terres ont été achetés en 1995. La compagnie estime la durée de vie de la mine à 10 ans et qu'elle sera donc exploitée jusqu'en 2017.

- **Peuple(s) concerné(s) :**

Les opérations minières suscitent une vive opposition parmi la population du village de Cerro de San Pedro, mais aussi des groupes écologistes et défense des droits humains, des intellectuels et des politiciens. Au cœur de cette opposition se trouve le groupe Frente Amplio Opositor (FAO), organisé tant au niveau local, qu'étatique ou fédéral. Composé de citoyens, d'intellectuels, d'écologistes, d'hommes d'affaires locaux et d'étudiants de la région, le groupe lutte depuis une dizaine d'année contre l'implantation du projet minier. Il a organisé de nombreuses opérations d'informations et de sensibilisation du public, est à l'origine d'un référendum local, et entrepris plusieurs procédures judiciaires de protection de la ville et de la région.

- **Impacts sociaux et environnementaux :**

La ville de Cerro de San Pedro est un lieu d'extraction minière colonial, reconnue en septembre 1993 par l'Institut National d'Anthropologie et d'Histoire du Mexique (INAH) comme lieu historique à protéger et sauvegarder de toute agression écologique, notamment en termes d'accès à l'eau, rare dans cette région semi-aride. Elle est en voie d'obtenir le statut de patrimoine historique mondial de l'UNESCO. Or la mine se situe à moins de 600 mètres du village et les explosions et détonations affectent les monuments historiques du village.

Du point de vue écologique, l'eau utilisée par la mine provient de la couche aquifère locale, qui fournit 73% de l'eau de la région pour la consommation et l'agriculture. De plus, le procédé de lixiviation est hautement risqué puisqu'il utilise près de 16 tonnes de cyanure de sodium par jour. L'étude impact menée par la compagnie soulignait déjà les risques encourus en termes de pollution de l'eau, et envisageait même le déplacement du village et de ses habitants. De fait, les premiers risques mesurés portent sur la contamination de l'eau par les métaux lourds, les risques liés au stockage des déchets toxiques, et l'épuisement des ressources en eau de la région.

D'autre part, la FAO a subi de nombreuses pressions, intimidations, violences et accusations de la part de la compagnie et des autorités. En 1999, le maire, Baltazar Reyes, a été tué après avoir demandé la vérification des relations entre la compagnie et l'ancien maire et pour avoir intenté une action pénale contre lui. Son fils et successeur, Oscar Laredo, a reconnu avoir permis l'exploitation minière à ciel ouvert uniquement parce qu'il craignait pour sa propre vie. Fin mai 2007, Enrique Rivera Sierra, avocat et porte-parole de la FAO, a été obligé de quitter le Mexique, tant la situation et les faits pesant contre lui étaient graves. Il a demandé l'asile politique au Canada et suite à deux audiences, a reçu le statut de réfugié le 30 avril 2010.

- **Actions en cours :**



La FAO est à l'origine de plusieurs mises en accusation de la compagnie minière. Le procès du 24 septembre 2009 avait invalidé la licence environnementale attribuée à la compagnie en avril 2006 par le Secrétariat de l'environnement et des ressources naturelles. Suite à cette décision, la mine a été fermée. Une série de démarches légales s'en est suivie, marquée par la réaffirmation de l'invalidité de la licence environnementale, en juillet 2010. Les membres

de la FAO ont alors demandé la fermeture totale et définitive de la mine. Mais la société a de nouveau déposé un recours et refusé une nouvelle étude d'impact environnemental.

Sources :

http://www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/mines/page/fiches-marches-11195/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=12527&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=&cHash=4d1fa26d0a27f1848e9d0c1aa79e96df
http://www.ciepac.org/boletines/chiapas_fr.php?id=535
<http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/index.htm>
<http://www.mediacoop.ca/story/2242>
<http://www.aldeah.org/fr/mexique-conflit-minier-cerro-san-pedro-san-luis-potosi-lorsque-justice-n-existe-plus>

José V. Hernández, " *Cerro de San Pedro: Grassroots Movements in Cooperation and Conflict*" (http://metrostudies.berkeley.edu/pubs/proceedings/Shrinking/15Vargas_PA_final.pdf)

Voir le dossier du CDHAL: <http://cdhal.org/cas/msx-cerro-san-pedro-mexique>